



17 DÉCEMBRE 2014

DÉCRET

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NUMÉRO 1132-2014

CONCERNANT la désignation du premier ministre, ministre responsable du ministère du Conseil exécutif au sein duquel est organisé le Secrétariat au Plan Nord, afin de lui permettre de porter des sommes au débit du Fonds du développement nordique pour la réalisation d'un portrait de la clientèle pour la formation de la main-d'œuvre de la communauté de Pakua Shipi

---ooo0ooo---

ATTENDU QUE le gouvernement a annoncé, dans le cadre du budget 2014-2015, la relance du Plan Nord afin de maximiser les retombées économiques dans toutes les régions du Québec, dans le respect de l'environnement et des principes de développement durable;

ATTENDU QUE la formation des populations autochtones constitue, pour le gouvernement, un enjeu stratégique pour le développement durable du territoire du développement nordique;

ATTENDU QUE le Conseil des Innus de Pakua Shipi et Wendake Construction, s.e.c., ont convenu de s'associer afin de favoriser l'employabilité des membres de la communauté de Pakua Shipi, localisée dans la région de la Côte-Nord;

ATTENDU QUE, dans ce cadre, le Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre Huron-Wendat a développé un projet visant à obtenir un portrait réel des membres de cette communauté afin de lui offrir une formation adaptée à ses besoins;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 2 de la Loi instituant le Fonds du développement nordique (chapitre F-3.2.1.1.1) prévoit que le Fonds est affecté au soutien financier d'infrastructures stratégiques et de mesures favorisant le développement du territoire du développement nordique ainsi qu'au financement de la protection de ce

territoire et de mesures sociales visant notamment à répondre aux besoins des populations qui y habitent;

ATTENDU QUE l'article 7 de cette loi prévoit qu'un ministre désigné conformément à l'article 8 de cette loi peut porter au débit du Fonds les sommes prévues par le décret qui le désigne;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 8 de cette loi prévoit que lorsque les activités d'un ministère ont pour objet la coordination des interventions du gouvernement, de ses organismes ou de ses entreprises relativement au territoire du développement nordique ou permettent, sur ce territoire, le soutien financier d'une infrastructure stratégique ou d'une mesure ou la prestation de services, le gouvernement peut désigner le ministre responsable de ce ministère, sur recommandation conjointe du ministre des Finances et du ministre concerné et après consultation du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, afin de lui permettre de porter des sommes au débit du Fonds;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de cet article prévoit que le décret de désignation doit préciser l'utilisation de ces sommes ainsi que le montant maximum qui pourra être porté au débit du Fonds, pour chacune des années financières pendant lesquelles il sera applicable;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner le premier ministre et ministre responsable du ministère du Conseil exécutif au sein duquel est organisé le Secrétariat au Plan Nord, afin de lui permettre de porter au débit du Fonds du développement nordique un montant maximal de 30 000 \$, au cours de l'année financière 2014-2015, afin de soutenir la réalisation d'un portrait de la clientèle pour la formation de la main-d'œuvre de la communauté de Pakua Shipi;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre, du ministre des Finances et du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord :

QUE le premier ministre, ministre responsable du ministère du Conseil exécutif au sein duquel est organisé le Secrétariat

1132-2014

au Plan Nord, soit désigné afin de lui permettre de porter au débit du Fonds du développement nordique, pour l'exercice financier 2014-2015, un montant maximal de 30 000 \$ pour la réalisation d'un portrait de la clientèle pour la formation de la main-d'œuvre de la communauté de Pakua Shipi.

Le greffier du Conseil exécutif

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Claude Gosselin", with a stylized flourish underneath.